

Communiqué de presse
Paris, le 5 octobre 2023

SOGENIAL IMMOBILIER LANCE « CŒUR D'AVENIR », UNE SCPI LIÉE A L'ENFANCE, AUX ADOLESCENTS ET AUX ÉTUDIANTS, SOUS FORME DE FONDS DE PARTAGE



Sogénial Immobilier, société de gestion de fonds immobiliers indépendante, est heureuse de vous annoncer le lancement de sa quatrième SCPI « CŒUR D'AVENIR ».

Avec plus d'un milliard d'euros d'encours sous gestion et une expertise affirmée dans la gestion de fonds immobiliers tels que SCPI, OPPCI, GFI, SLP, et Fonds luxembourgeois, Sogénial Immobilier renforce son positionnement en lançant la SCPI « Cœur d'Avenir ».

Cette dernière s'inscrit dans une stratégie d'investissement étendue, visant à couvrir l'ensemble de la période allant de la petite enfance à l'entrée dans la vie active, dans des secteurs intimement liés à l'éducation et à l'épanouissement des jeunes. Cela représente une opportunité précieuse pour les investisseurs soucieux de diversification, recherchant un marché profond décorrélé des cycles économiques.

La SCPI Cœur d'Avenir cible prioritairement la France puis, la Belgique, le Portugal et l'Espagne.

Jean-Marie Soulier, Président de Sogénial Immobilier : « *Je suis enthousiaste à l'idée d'ouvrir ce nouveau chapitre avec la SCPI Cœur d'Avenir. Elle représente non seulement une chance d'investissement stratégique, mais également une contribution significative à l'évolution positive de l'éducation et du bien-être des jeunes générations.* »

La SCPI Cœur d'Avenir sera investie dans un portefeuille diversifié comprenant des investissements dans des actifs immobiliers variés tels que locaux commerciaux, bureaux et structures dédiées à l'enfance, l'adolescence et la jeunesse jusqu'à 25 ans, incluant crèches, écoles, résidences étudiantes et espaces de coliving.

Avec une stratégie d'investissement opportuniste, axée sur des actifs de qualité et aussi à potentiel de création de valeur, la SCPI Cœur d'Avenir vise un objectif de rendement sur la première année de 5 %.

Elle est accessible à partir de 2000 €, soit 10 parts lors de la première souscription, et une durée de placement recommandée pour 10 ans.

Cœur d'Avenir, un fonds de partage

Choisir Cœur d'Avenir, première SCPI créée sous forme de fonds de partage, c'est choisir de donner du sens à son investissement en alliant un portefeuille immobilier patrimonial diversifié avec des rendements potentiels, et un engagement social fort en faveur de l'enfance.

Les associations sélectionnées

Pour accompagner l'enfant dans son développement mais aussi de venir en aide à ceux qui en ont besoin, Sogénial Immobilier a choisi 2 associations qui soutiennent les enfants en situation difficile :



Le Rire Médecin qui accompagne les enfants à l'hôpital et s'assure qu'ils trouveront toujours à leurs côtés des alliés qui sauront restaurer l'insouciance de leur âge.



SOS Village d'enfants qui accueille, sans les séparer, des frères et sœurs retirés à leurs parents sur décision de justice pour leur offrir un ancrage et une ressource émotionnelle, affective et matérielle.

Chaque associé choisira entre ces 2 Associations et reversera un don de 10%, 20% ou 30% de ses dividendes trimestriels qui sera automatiquement prélevé sur ses versements.

Sogénial Immobilier s'engage également à reverser 20% de sa commission de gestion annuelle à ces 2 Associations.

Un avantage fiscal

Le fonds de partage permet aux investisseurs de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de dons.

Pour les personnes physiques : c'est 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les personnes morales : c'est 60% dans la limite 20 000 € ou 5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués).

Contacts Presse :

- Agence FORCE MEDIA - Patricia Ouaki - patricia.ouaki@forcemedia.fr - 06 07 59 60 32
- SOGENIAL IMMOBILIER - Chris Rhand - cr@sogénial.fr - 06 61 11 68 31

A propos de SOGENIAL IMMOBILIER : www.sogénial.fr

Depuis 1981, SOGENIAL IMMOBILIER propose aux investisseurs et aux épargnants ses services de conseil en investissement et de gestion de fonds immobiliers. Fort de plus de 40 ans d'expérience dans l'investissement et l'asset management immobilier, SOGENIAL IMMOBILIER est depuis 2012 une société de Gestion de portefeuille, agréée par l'AMF, spécialisée dans la Gestion de SCPI et d'OPCI.

SOGENIAL IMMOBILIER gère 5 Club Deals, 9 OPPCI, 2 SLP, 1 FPCI, 1 FCPR, 1 SICAV-SIF de droits Luxembourgeois, 1 GFI : CœurForest et 4 SCPI : Cœur de Ville, Cœur de Régions, Cœur d'Europe et Cœur d'Avenir.